

Questions sur la place des Arènes :

Le prix de vente s'élevant à 1 054 000 € quelle somme a perçu la commune lors de la signature de la promesse de vente comme indemnité d'immobilisation ?

Aucune information ne nous est donnée sur ce point, pas plus que sur les conditions de la formation de ce contrat.

Vous nous informez que la société RESIDENCE DU PARC ne souhaite plus poursuivre ses engagements.

Qui donc a réalisé les gros travaux permettant de baptiser la place ?

Les contribuables vont devoir déboursier 150 000 € supplémentaires pour le dédommagement des études sol, béton, permis etc...pour un projet qui n'a pu aboutir.

L'on sait que les reprises d'études et les modifications successives sont réduites ou évitées dans le cadre d'une démarche qualité.

Quel bénéfice pour la commune ?

Une commission d'urbanisme pourrait débattre de l'ensemble des points, prendre l'avis de professionnels du droit et obtenir une information précise dans la défense des intérêts de la commune.

En conséquence, Leucate citoyenne demande :

- 1** - Une remise à plat de ce projet et une concertation des Port-Leucatois sur la poursuite de la construction de deux immeubles
- 2** - Avoir connaissance de la promesse de vente et des conditions attachées.
- 3** – Avoir copie de la renonciation de la promesse de vente par la société Résidence du Parc – justificatif des éléments, factures ayant abouti à une négociation en paiement de la somme de 150 000 €.
- 4** – Avoir une copie du bilan de vulnérabilité compte tenu des travaux réalisés et de la présence de commerces en rez-de-chaussée.
- 5** – N'y a-t-il pas un risque financier conséquent pour la commune de se lancer dans une opération de maîtrise d'ouvrage publique alors que deux sociétés privées ont jeté l'éponge ?